



## Directive Basse Tension, version codifiée 2006/95/CE

La **Directive Européenne 2006/95/CE** relative au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension, a été publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 27 décembre 2006 et est entrée en vigueur le 16 janvier 2007.

Cette directive **codifie et abroge** la directive 73/23/CEE modifiée, dite Directive Basse Tension.

**Cette directive européenne 2006/95/CE, est donc une version codifiée** de la directive 73/23/CEE qui :

- reprend en un seul texte et **sans y apporter de changement** la directive 73/23/CEE du 19 février 1973 telle que modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993
- ne nécessite pas une nouvelle transposition en droit national : le **décret n° 95-1081 du 3 octobre 1995** modifié par le décret n° 2003-935 du 25 septembre 2003 **reste donc en vigueur**.

### Champ d'application

La directive basse tension 2006/95/CE:

-s'applique au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension ; matériels électriques alimentés entre 50V et 1000V en courant alternatif, 75V et 1500V en courant continu.

- exige pour la mise sur le marché, pour la mise en oeuvre ou l'utilisation que :

- Les matériels électriques doivent être fabriqués conformément aux règles de l'art de sorte que convenablement entretenus et utilisés, ils ne compromettent pas la sécurité des personnes, des biens et des services.
- La procédure d'évaluation de conformité a été appliquée par le fabricant ou son mandataire.
- Les matériels électriques portent le marquage CE.

### Texte de la directive 1999/5/CE

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:374:0010:0019:FR:PDF>

**Nota Bene** : seuls les textes publiés dans l'édition papier du Journal Officiel de l'Union Européenne ont valeur légale.

Pour consulter la dernière liste à jour des normes harmonisées, n'hésitez pas à nous contacter : [cliquer ici](#).